

SÉNAT DU CANADA

BILL Q.

Loi pour faire droit à Herbert Nelson Vaughan.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Herbert Nelson Vaughan, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Toronto, province d'Ontario, colleur de papier, a, par voie de pétition, allégué que, le dix-neuvième jour de décembre 1912, en la ville de Perth, dite province, il a été marié à Ruby Martha Lewis, célibataire, alors de ladite ville; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Herbert Nelson Vaughan et Ruby Martha Lewis, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment audit Herbert Nelson Vaughan de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Ruby Martha Lewis n'eût pas été célébrée. 20